



Date de dépôt : 7 mars 2023

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier :

- a) **RD 1485-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi sur les infrastructures de transport issues du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo – H 1 70) – 2020-2021**
- b) **RD 1486-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 187 970 000 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 82 640 000 francs relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) (loi 11863) – 2020-2021**
- c) **RD 1487-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 219 560 000 francs et un crédit au titre de la subvention cantonale d'investissement de 25 500 000 francs relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de troisième génération (PA3) (loi 12551) – 2020-2021**

Rapport de David Martin (page 2)

Rapport de David Martin

La commission des travaux, sous la présidence de séance de M. Serge Hiltbold, a examiné trois rapports du Conseil d'Etat relatifs à la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3) lors de sa séance du 10 janvier 2023. Le procès-verbal a été élaboré par M^{me} Garance Sallin que nous remercions pour l'excellente qualité de son travail.

Présentation des RD 1485, RD 1486 et RD 1487 par M. Matthieu Baradel, Chef genevois du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, et par M^{me} Virginie Pirens, Contrôleuse de gestion du Projet d'agglomération, DT

M. Baradel présente les rapports divers qui concernent les lois de financement des projets d'agglomération (PA) 1, 2 et 3. Ces rapports sont faits de manière régulière (environ tous les 1.5 à 2 ans). Une présentation sur les lois des PA1 et 2 avait été faite en 2020. Celle d'aujourd'hui est une mise à jour concernant ces deux lois, ainsi que sur la loi du PA3.

Il commence par évoquer des enjeux de mise en œuvre des PA. Aujourd'hui, nous en sommes au 4^e PA. Les chiffres évoqués concernent l'ensemble du Grand Genève.

Concernant le PA1, ils ont obtenu un cofinancement de la Confédération à hauteur de 40% pour 465 MF sur 23 mesures. Pour le PA2, ils ont obtenu 40% pour 510 MF de travaux ; pour le PA3, 40% pour 301 MF de travaux ; et pour le PA4, encore en cours d'évaluation, on serait aujourd'hui à 35% pour 402 MF de travaux. Pour chaque génération de PA, ils déposent une loi cantonale. Concernant le PA1, les 40% des 465 MF représentent 186 MF pour l'ensemble du Grand Genève ; pour le canton de Genève (Canton maître d'ouvrage et communes du canton de Genève maîtres d'ouvrage), cela fait 145 MF (voir annexe pour le détail des autres générations).

Aujourd'hui, PA4 inclus, on est à 650 MF prévus par la Confédération pour l'ensemble du Grand Genève, dont 461 MF pour le canton et les communes genevoises. Pour capter cet argent, il faut qu'ils réalisent les projets sur lesquels ils se sont engagés. Pour ce faire, ils établissent les bases légales de financement : la H 1 70, la L 11863 et la L 12551. Il y a également la H 1 50 qui finance les axes de trams et les BHNS.

Chaque année, au fur et à mesure qu'ils réalisent les projets, ils envoient les factures à la Confédération, qui en rembourse 40%. Sur le PA1 (186 MF prévus par la Confédération), ils avaient perçu en août 2022 près de 153 MF ;

à fin 2022, ils auront perçu environ 91% des 186 MF prévus. Pour le PA2, sur les 204 MF prévus, en mars 2022, ils en avaient perçu un peu plus de 8.7 MF ; fin 2022, ils en sont environ à 15 MF (principalement tram de Saint-Julien).

Sur le PA3, le niveau de perception de la subvention fédérale est inférieur : sur 120 MF, 3 MF en mars 2022. A la fin 2022, ils en sont à environ 4% de subvention fédérale. Un schéma montre l'évolution de ce qu'ils prévoient de percevoir en matière de recettes fédérales. Ce qu'ils ont perçu jusqu'à présent est essentiellement le PA1 ; ils prévoient une augmentation ces prochaines années, surtout par le déploiement des PA2 et PA3.

Le président demande si les 91% du PA1 sont un plafond ou si les 100% sont atteignables. M. Baradel répond que cela va dépendre d'une mesure, qu'il évoquera par la suite. Ils sont sûrs d'aller au-delà des 91%, car il y a encore des travaux en cours. Il présente le cumul de la perception de la subvention fédérale depuis 2017 jusqu'à 2022 : le PA1 a une courbe très ascendante. Pour le PA2, cela a plafonné plutôt vers le bas, jusqu'en 2021. Cela commence à augmenter fortement en 2022, ce qui est l'effet des travaux du tram de Saint-Julien qui ont démarré. Ils s'attendent à ce que cette courbe augmente de manière plus importante dans les années qui viennent. Pour le PA3, c'est la même tendance que pour le PA2, naturellement décalé de quelques années. A partir surtout de 2024, cette courbe décollera grâce au tram de Nations-Grand-Saconnex. Généralement, ce sont les trams qui permettent de recevoir de gros montants de subvention fédérale : les interfaces CEVA pour le PA1, le tram de Saint-Julien pour le PA2, le tram Nations-Grand-Saconnex pour le PA3, et les trams transfrontaliers de Ferney et Annemasse pour le PA4.

S'agissant des mesures genevoises cofinancées et non cofinancées, il y a trois parties : la première concerne les mesures les plus risquées, c'est-à-dire qu'ils ont un gros point d'interrogation sur le fait qu'elles se réalisent ou non. Elles n'ont pas démarré à ce jour, ou sont dans des phases d'études très préliminaires (études de programmation ou études préliminaires). Il y a un certain nombre de mesures pour lesquelles on dit qu'on ne peut finalement pas les réaliser, car toutes les variantes étudiées ne sont pas faisables. La deuxième grosse partie (environ deux tiers) englobe les mesures en phase d'études avancées (d'avant-projet ou de projet), où on commence à utiliser l'investissement prévu dans les lois cantonales. La dernière grosse partie concerne soit des mesures mises en service (plus qu'un quart du total) soit des mesures en travaux (12%). Pour résumer, sur l'ensemble des mesures genevoises, un petit quart sont risquées, deux tiers à un niveau d'avancement avec une relative bonne confiance sur leur réalisation, et une dernière part sur le point de se réaliser.

M^{me} Pirens fait un état des lieux des mesures réalisées. Pour le PA1, il s'agit de la loi H 1 70, entrée en force en 2011. Il y a eu la requalification de l'espace public dans le PAV, avec la Promenade Nicolas Bouvier, ainsi que les interfaces CEVA. Au total, il y en a 6, y compris celle d'Annemasse. Celle de Champel était la première et a été mise en œuvre par la Ville de Genève. La deuxième était celle de Lancy-Bachet qui vient de se terminer et d'être validée par la Confédération en décembre 2022. Les autres sont à bout touchant. Il y a aussi eu la requalification de l'espace-rue route de Chancy, qui est en partie terminée. La Confédération a accepté une demande de modification, puisque l'espace s'est requalifié naturellement pour se concentrer autour du parc. C'est en partie déjà mis en service depuis fin 2022. Le deuxième tronçon avec la ferme agro-urbaine devrait arriver fin 2023-2024.

Pour le PA2 (loi 11863 entrée en vigueur en 2016), il y a la MAP Feuillasses, qui est une mesure à la fois cantonale et communale. La partie cantonale s'est terminée fin 2022. La partie communale, mise en œuvre par Meyrin, a été mise en service en juin 2021. Ils doivent normalement recevoir le paiement de la Confédération et espèrent l'avoir encore sur l'année comptable 2022. Enfin, sur le PA3, il y a une mesure faisant partie d'un paquet forfaitaire, un nouvel outil que la Confédération a mis en œuvre. C'est une mesure de mobilité douce du côté de Mon-Idée.

Quand les programmes d'agglomération ont débuté, on ne savait pas bien comment faire. A chaque nouvelle génération, au fur et à mesure, les cantons s'améliorent dans la mise en œuvre. Si on regarde l'évolution, on voit en 2020 un pic de mesures non démarrées et en études préliminaires. Les mesures commencent à bouger davantage en avant-projet et en projet pour arriver en réalisation. 2023 à 2025 seront de grosses années de démarrage de travaux et de réalisation.

Règles de gestion des lois-programmes du projet d'agglomération

M^{me} Pirens explique qu'ils ont réalisé que ces lois-programmes étaient un peu des objets particuliers : généralement, une loi d'investissement permet de financer un objet avec parfois quelques sous-objets, alors qu'ici c'est une loi d'investissement finançant un programme, en dessous duquel sont déclinées différentes mesures. Ainsi, l'équipe du PA a fait tout un travail sur la gestion de ces lois-programmes. Les mesures des PA ont des temps de réalisation entre 8 et 12 ans. Les lois contiennent en principe deux enveloppes : une enveloppe de crédit d'investissement qui sert à financer l'actif réalisé pour le canton, et un crédit octroyant des subventions cantonales d'investissement pour les communes. Elle dit « en principe », car la H 1 70 a été faite en 2011 et à

l'époque, il n'y avait pas ces règles d'investissement, donc il y avait les enveloppes d'investissement et de subvention qui étaient mises ensemble dans la loi, même s'ils essaient de les séparer quand ils les présentent. Ils ont mis en place des règles spécifiques pour avoir une meilleure conduite du contenu des lois (financier et des objets) et pour apporter une meilleure transparence dans la gestion financière et le suivi de ces lois. Cela sert aussi aux offices qui gèrent les projets : office de l'urbanisme, office cantonal des transports, office du génie civil, avec également le PAV et l'OCAN. Il faut donc des règles communes à tous et simplifiées.

Elle présente les règles de gestion. S'il y a une modification de l'objet d'une mesure (si une mesure est abandonnée ou que sa finalité a changé), cette modification nécessite **une autorisation de la commission des travaux**, ainsi que pour la réallocation des crédits entre des mesures faisant partie de différentes enveloppes, c'est-à-dire de réallouer de l'investissement en subvention ou inversement.

Ce qui relève du Conseil d'Etat, c'est tout ce qui est changement d'enveloppe (d'investissement à subvention ou inversement) lié à une modification foncière. Dès lors qu'il y a une modification foncière, on ne peut pas faire de l'investissement sur du domaine communal, on est obligé d'utiliser de la subvention. Cela change aussi les ratios de la maîtrise d'ouvrage. Au niveau de la réallocation partielle de crédits à l'intérieur d'une même enveloppe d'investissement, c'est aussi une demande d'autorisation au Conseil d'Etat : si par exemple, pour une mesure cantonale, ils ont un peu moins dépensé et qu'une autre mesure de la même enveloppe dépasse légèrement, ils demandent au Conseil d'Etat pour utiliser le surplus non dépensé pour financer cet autre objet, car il fait partie du PA, pour lequel ils sont évalués par la Confédération. Ils ont toujours en tête la vision programme, à savoir ce qu'ils doivent présenter à la Confédération pour l'évaluation du PA suivant.

Loi-programme H 1 70 (PA1)

M^{me} Pirens explique que 5 nouvelles mesures ont été mises en service depuis la dernière présentation en 2020 : l'interface de Champel, la Promenade Nicolas Bouvier, l'interface de Carouge-Bachet, la route des Communaux d'Ambilly. Concernant les mesures en travaux, il y a la passerelle Tivoli, l'aménagement piétonnier à la rue des Rois, pour lequel la Ville de Genève a fait sa première demande de versement fédéral en 2022. Une autre première demande concerne la partie piste cyclable et pénétrantes cyclables sur itinéraires balisés. Il y a aussi la MAP Foron, avec le tronçon T3-T8 sur la commune de Thônex, qui est terminé (versement plutôt en 2023). Les autres

mesures étaient déjà en travaux lors de la dernière présentation. Au niveau de la mesure hors projet d'agglomération, il y a la route des Nations : tunnel (réalisé par l'OCGC) et jonction du Grand-Saconnex (JAG) (maîtrise d'ouvrage de l'OFROU). Pour cela, il y a une contribution financière faite à la Confédération. Le dépassement de la JAG était connu et a déjà été mentionné lors du précédent RD. Il est compensé par l'entier de la loi.

M. Baradel précise que c'est la H 1 70 qui finance la route des Nations, en plus des mesures du PA. La H 1 50 concerne les projets de trams et de BHNS. Dans la H 1 50, la réalisation du tram des Nations-Grand-Saconnex est liée à la réalisation de la route des Nations. C'était un arrangement de l'époque. C'est en commission que le financement de la route des Nations a été ajouté à la H 1 70.

M^{me} Pirens indique que quelques mesures sont encore en études. Il y a la deuxième partie de l'itinéraire cyclable, en raison de négociations foncières avec des privés. Ensuite, il y a la 35-6 (Liaison rurale modes doux St-Julien – Certoux – Genève), qui se fera en 2023. La 30-4 (Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital) était en étude quand ils l'ont présentée dans le RD, mais elle est désormais en travaux. La 30-4 comporte 4 parties de mesures : le tronçon Agasse-Weber (mis en service depuis 2019), le tronçon Carouge-Fonderie-Fontenette (travaux débutés en hiver 2022), le tronçon Acacias-Cheval Blanc (maîtrise d'ouvrage Ville de Genève) et le tronçon Vernets, qui arrivera un peu plus tard, également sous maîtrise d'ouvrage Ville de Genève.

M. Baradel explique que la mesure pour laquelle il y a un risque de non-réalisation et qui pourrait impacter les 100% est la passerelle piétonne parallèle au pont du Mont-Blanc (mesure 30-3). Elle avance en termes d'études, mais ils sont vraiment tangents par rapport au délai imposé par la Confédération pour percevoir la subvention fédérale. Depuis quelques années, la Confédération a resserré considérablement les conditions d'octroi de la subvention fédérale. Si les travaux ne débutent pas avant 2027, ils perdront la subvention fédérale. M^{me} Pirens précise que c'est la seule mesure pour laquelle ils n'ont pas de convention avec la Confédération.

Un député MCG demande si l'on renoncera définitivement à la passerelle piétonne du Mont-Blanc en cas de refus de la Ville de la réaliser. M. Baradel répond que du point de vue de l'agglomération et du cofinancement fédéral prévu, ils ne vont rien pouvoir faire. Pour la Confédération, il faut que des travaux soient réalisés : à savoir, ici, une passerelle qui franchit le Rhône. S'ils ne la réalisent pas, ils ne feront pas la dépense, mais ils ne percevront pas la subvention fédérale. Le député MCG observe que ce serait dommage, étant donné que la commission a voté le crédit d'étude et qu'on leur a dit que c'était

un élément important du concept architectural de la rade. M^{me} Pirens ajoute que pour le PA4, la Confédération exige un démarrage des travaux avant le 31 décembre 2025, sans quoi il y a une perte du cofinancement. Cela signifie qu'il faut que la convention avec la Confédération soit signée.

Le président comprend qu'au niveau budgétaire, cela se retrouve à la ligne 36, les revenus de transfert. L'argent est avancé, puis il y a un revenu venant de la Confédération. M. Baradel le confirme. Ce sont des revenus prévus au PDI, avec en gros deux ans de décalage. Il y a bien une recette qui vient en compensation. Cela se voit après aux comptes. Dans le PDI, les objets agglomération sont d'environ un milliard. Ce n'est clairement pas neutre, puisque la subvention fédérale représente 40% des investissements.

M^{me} Pirens continue la présentation avec les subventions fédérales perçues. Pour les mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale, ils ont reçu 19.83 MF. Pour les mesures sous maîtrise d'ouvrage communale (Ville de Genève, Lancy et Carouge), 13.76 MF ont été perçus. Sur la H 1 70, au total il y a eu de gros montants, puisqu'il y a eu le TCOB, qui était une mesure urgente au début de la loi, cofinancée par la Confédération. En 2020, la dépense comptabilisée de la H 1 70 était de 132 MF. Aujourd'hui, ils sont à environ 250 MF. Il y a l'effet route des Nations, dont les travaux, réalisés dans un contexte difficile (pandémie, guerre en Ukraine, coût des matériaux, etc.) arrivent à bout touchant. Sur les interfaces CEVA, les mesures avancent et sont aussi à bout touchant.

Un député EAG revient sur l'interface CEVA des Eaux-Vives et de Champel, ainsi que sur la partie de la voie verte pour laquelle la Ville de Genève a été subventionnée. Il demande si le remboursement de la Confédération a été fait. M^{me} Pirens répond que les chiffres indiqués là (annexe 1, page 18) sont les dépenses cantonales, soit uniquement de l'investissement. Il y a une toute petite part de subvention dans une mesure paysagère (MAP Foron). Sur la subvention fédérale, pour Champel, la Ville a perçu environ 5.3 MF, actualisé autour de 6 MF ; cette partie de la mesure est terminée. Sur les Eaux-Vives, ils ont fait une seule demande de versement à ce jour. Le souhait de la Ville était de faire tout le décompte à la fin, car c'est une grosse mesure. Pour le tronçon Agasse-Weber, le décompte final est aussi terminé. La Ville a perçu environ 300 000 F sur la partie Agasse-Weber, car cela est réparti au prorata des coûts. La Ville recevra davantage pour le tronçon Cheval Blanc et Vernets. Quand il y a une mesure avec plusieurs maîtres d'ouvrage, il y a une convention de tripartition, soit au mètre linéaire, soit au prorata des coûts. La Confédération n'a pas d'avis là-dessus ; tout ce qui compte pour elle est que la mesure soit réalisée.

M^{me} Pirens fait un point de situation sur la route des Nations. Elle tient à souligner la gestion de l'avancement du projet de tunnel, qui avance très bien. Il y a toutefois eu un petit problème au niveau de la qualité de la fourniture des tubes de conduite de GeniLac, qui entraîne probablement un retard. Sur la jonction autoroutière, l'objectif est de tout mettre en service avec l'ensemble de la route des Nations. C'est sur cette jonction autoroutière qu'il y a un dépassement de 12 MF. Le maître d'ouvrage est l'OFROU et le Canton n'a pas vraiment eu son mot à dire auprès de la Confédération. Le projet est maintenant au total à 33 MF. Le projet est hors PA, mais il est dans la loi H 1 70, suite à l'arrangement de l'époque. L'annexe contient un lien expliquant l'avancement des travaux.

Le député EAG demande qui contrôle les dépassements. Celui-ci est assez important. M^{me} Pirens répond qu'il y a un chef de projet à l'OCGC, qui est le représentant cantonal de ce projet pour l'OFROU. Après, ce sont des discussions et effectivement, il y a eu une augmentation du coût par l'OFROU. Ceci dit, ce dépassement a déjà été remonté dans les différents RD. M. Baradel indique que ce dépassement a déjà dû leur être présenté durant un précédent point de situation sur la route des Nations par l'OCGC. Eux-mêmes sont moins à jour que le génie civil, qui pilote cela de près et fait un reporting très régulier à travers ses bilans semestriels.

M^{me} Pirens passe aux interfaces CEVA. On voit l'effet du PA sur l'agglomération du Grand Genève avec le CEVA. Ces interfaces devraient être toutes clôturées auprès de la Confédération d'ici 2025. Le temps du décompte final est limité à deux ans après la mise en service finale. Toutes les interfaces ont eu une mise en service partielle. Sur Chêne-Bourg, étant donné la complexité des chantiers tiers pour lesquels le Canton est entièrement dépendant, ils sont contraints de retarder certains travaux, avec une mise en service en 2024. Sur Lancy-Pont-Rouge, le décompte final sera plutôt 2024, avec une mise en service totale en 2023. Pour la gare des Eaux-Vives, le périmètre est énorme et la Ville est également dépendante de tous les projets de construction tiers. Au niveau des interfaces, c'est une belle réalisation qui reste globalement contenue dans les coûts. Il y a un petit dépassement sur Chêne-Bourg à cause des retards et codépendances avec les chantiers de tiers, mais il est absorbé par les deux autres interfaces.

M. Baradel précise que tous les dépassements évoqués sont intégrés dans la loi. Le montant global de la loi n'est pas dépassé. La loi totale est à 380 MF : aujourd'hui, en intégrant tous les surcoûts, y compris le surcoût sur la JAG, ils prévoient environ un atterrissage à environ 350 MF, donc un montant totalement contenu dans l'enveloppe de la loi.

M^{me} Pirens indique qu'aucune mesure n'est abandonnée dans la H 1 70. Il n'y a pas de nouvel objet à ce jour dans la compensation de crédits entre des mesures qui font l'objet de différentes enveloppes ; les objets avaient déjà été présentés en 2018 et en 2020. Techniquement, il n'y avait pas d'enveloppe différenciée en 2011, mais ils ont pris le parti d'en faire sur la base des maîtrises d'ouvrage. Ils ont tout bien cadré entre 2018 et 2020, et depuis il n'y a pas eu de changement. Au niveau des changements d'enveloppe d'une mesure liée à un changement de régime foncier, il y a une petite modification dans la MAP Foron, qui est un projet avec plein de petites mesures. L'OCAN s'est rendu compte qu'une partie (tronçon T3-T8) se trouve sur la commune de Thônex : ne pouvant pas investir, ils doivent faire une subvention cantonale à la commune, qui a déjà réalisé le tronçon. Enfin, il y a la réallocation partielle de crédit entre plusieurs mesures d'une même enveloppe concernant la JAG, avec un dépassement de +12 MF, entièrement absorbé par la loi.

Loi-programme L 11863 (PA2)

M^{me} Pirens rappelle que cette loi a été votée en 2016. Elle explique que les deux nouvelles mesures en travaux par rapport à 2020 sont la requalification de la route suisse 2^e partie (la 1^{re} était une mesure du PA1 réalisée dans une loi ad hoc) et la première partie de la mesure 36-1-13 sur le maillage MD Parc Peillonex (Chêne-Bourg). Il y a pour cette mesure une convention de subvention cantonale mais aussi une convention avec la Confédération. Les trois mesures paysagères ont été présentées en 2020. La MAP Feuillasse a été entièrement mise en service sur les parties cantonale et communale et le décompte est en cours. Les mesures en études sont plus nombreuses. Elles ont bien augmenté depuis 2020. Il y a le dispositif de franchissement à Lancy-Pont-Rouge, la requalification du quai de Cologny, la réalisation d'une liaison mobilité douce sur le cours des Nobels. Celle-ci s'étend du domaine Rigot et Grand Morillon, et un côté vers l'EMS que celui-ci a refusé, c'est pourquoi ils se concentrent vraiment sur les secteurs Morillon et Rigot (les travaux ont démarré en décembre 2022). Enfin, il y a les 4 mesures voie verte, qui sont l'objet phare du PA2 (30-21, 33-9, 33-10, 33-11).

M. Baradel explique que pour la voie verte, ils ont réalisé qu'il y avait un besoin d'une prise en charge générale par le Canton. Ces mesures concernent énormément d'acteurs (3 communes, le Canton, la FTI, des privés...). Le Canton a donc décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de ces mesures. Cela amène à ajuster les montants initialement prévus pour chacune de ces mesures, tant en investissement qu'en subvention cantonale à l'investissement. Ces modifications se font à travers les règles de gestion.

Un député PDC demande quel est le délai pour le démarrage des travaux. M. Baradel répond que c'est au plus tard en 2027. Vu la complexité du montage, c'est jouable, mais il faut vraiment pouvoir aller de l'avant. Il présente sur un schéma les différentes sections : 33-11 ; 33-9, 33-10 et 30-21. Le but est de faire un aménagement cohérent sur l'ensemble de toutes ces sections, c'est pourquoi le Canton prend en charge la maîtrise d'ouvrage. Des accords ont été conclus avec les différentes communes concernées et les autres acteurs (FTI, CFF...).

Par rapport à ce qui était prévu initialement en 2012, la voie verte a fortement évolué. Cela génère des surcoûts : on arrive à un montant de 76.25 MF, soit un dépassement de 25.91 MF. Ces surcoûts sont absorbables par la L 11863 tout en restant dans son cadre financier. Ils nécessitent de faire des transferts d'enveloppes d'investissement vers des enveloppes de subvention et réciproquement. Sur chacune de ces 4 mesures, ils proposent des demandes de réallocation : l'investissement cantonal passe de 12.12 MF à 5.24 MF (cela est essentiellement déterminé par la maîtrise foncière) ; le montant de subvention cantonale passe de 11.38 MF à 45.17 MF. Au total, le surcoût est donc de 25.91 MF, absorbable par la loi. C'est la principale modification amenée à travers les règles de gestion pour la L 11863.

L'autre modification est l'intégration d'une exception à l'art. 10 qui permet au Canton de subventionner les communes à hauteur de 50%. Dans le cadre du projet de loi du PA4, ils ont proposé d'intégrer une exception pour les projets sur lesquels il y a une complexité opérationnelle très forte afin de pouvoir aller au-delà des 50%, sans quoi ils sont limités. C'est ce point qui représente la plus grosse partie de l'évolution sur l'ensemble des rapports divers.

M^{me} Pirens souligne que ces mesures sont un objet phare du PA2 et sont cofinancées par la Confédération. Il y a un gros enjeu pour eux de soutien aux communes dans la réalisation de ces mesures sur la rive droite. Elle revient sur les mesures en études : il y a le barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois, la passerelle de franchissement de Pré-Bois, l'optimisation des espaces publics pour l'accessibilité de la gare de Cornavin, et la réalisation du parc de Vuillonex (ils espèrent un dépôt d'autorisation fin 2023).

Un député Ve constate que pour le boulevard des Abarois, il y a eu une étude d'avant-projet en 2021 et qu'il y aura un dépôt d'autorisation début 2023. Il demande s'il y aura un crédit devant la commission pour cela. M^{me} Pirens répond que le crédit est prévu dedans. C'est une mesure cofinancée par la Confédération. M. Baradel explique que l'investissement a commencé à travers l'avant-projet. Les travaux sont prévus dans le cadre de cette loi. S'il y a un dépassement, ils peuvent l'absorber avec cette loi dans une certaine

mesure. De ce qu'il a entendu, la tendance est plutôt à la réduction en longueur et en épaisseur. Cela ne devrait pas augmenter le coût des travaux.

Un député MCG relève que les travaux du boulevard des ne pourront commencer que lorsque le stand de tir aura été déplacé. Il demande comment cela se profile. M. Baradel répond que cela fait partie de la grosse problématique à ce sujet. Il n'a pas connaissance d'une solution à ce stade. Il peut se renseigner et transmettre la réponse à la commission. Un député UDC indique qu'il avait posé la question à ce propos en commission d'aménagement. On lui a répondu que l'emplacement arrêté pour le stand de tir était le Nant de Châtillon. Le déplacement du stand de tir devrait avoir lieu ces prochaines années sur ce site, une fois que celui-ci aura lui-même déménagé. Par ailleurs, il a pour sa part entendu dans une commission communale que le boulevard des Abarois avait plutôt triplé de largeur par rapport au tout début du projet. Il ferait plus de 35 m alors qu'il était initialement beaucoup moins large. Il demande une confirmation de cette information. M. Baradel indique qu'il avait plutôt entendu qu'il avait été réduit en longueur et en largeur. Il vérifiera et transmettra l'information à la commission.

Un député PDC revient sur le dépassement de 25.91 MF pour la voie verte. Il demande s'ils vont revenir devant la commission pour demander une autorisation. M. Baradel répond qu'ils utilisent les rapports divers pour demander l'autorisation. C'est pour cette raison qu'ils ont insisté sur ce point durant la présentation : il faut qu'ils aient l'aval de la commission pour valider cela.

Le député PDC demande ce qui fait que finalement, il y ait un écart pareil. M^{me} Pirens explique qu'il y a 82 MF prévus dans la subvention cantonale d'investissement dans la L 11863 ; pour l'instant, il y a une convention signée avec Chêne-Bourg d'environ 1.2 MF, moins ce qu'ils vont recevoir de la Confédération, donc ce sera de toute façon moins que 1.2 MF. Elle n'est donc pas sûre qu'ils devront faire un transfert d'enveloppe et que toutes les communes vont demander 82 MF. Ceci dit, aujourd'hui ils voient qu'ils ont beaucoup plus par rapport aux subventions prévues, car il y a une telle complexité foncière que les coûts ont augmenté. Les communes vont devoir faire beaucoup d'acquisitions de terrains : le coût d'achat est conséquent (autour de 15 MF).

M. Baradel indique que le coût du foncier n'avait pas été évalué dans le projet initial, car il n'y avait pas encore assez de précision. Le surcoût concerne très majoritairement du foncier. Il y a aussi la question du projet, mais ce n'est pas 25 MF de travaux. Cela concerne la voie verte rive droite. M^{me} Pirens

explique que l'entretien de la voie verte revient aux communes ; l'enjeu pour le Canton est aussi de soutenir les communes dans la réalisation de cet ouvrage.

M^{me} Pirens poursuit la présentation. Pour la L 11863, ils n'ont pas encore reçu de subvention fédérale. Ils en ont reçu pour la H 1 50 : connexion avec le tram d'Annemasse et sur la première partie du tram jusqu'à la ZIPLO. Pour les mesures françaises, il y a le BHNS et la voie verte. Au niveau de la L 11863, ils restent dans les coûts prévisibles, avec une évaluation à 254 MF. L'actualisation se fait sur le taux de renchérissement donné par la Confédération d'octobre 2020. Le taux publié en juillet 2022 a augmenté de près de 10 points, donc il y aura de gros écarts au prochain rapport. Aujourd'hui, le coût prévisionnel reste en deçà de la loi, avec les prévisions de subventions pour la voie verte incluses. Sur les dépenses, le taux est encore faible à présent, mais cela avance par rapport aux 3.98 MF présentés en 2020. Cela se met en marche.

M. Baradel présente l'application des règles de gestion. Il y a la question de la subvention pour la voie verte, qui a déjà été évoquée. De plus, ils ont abandonné 9 mesures au niveau du Canton de Genève, et un peu plus au niveau du Grand Genève. Cela a été fait via le PA4, dans le cadre des démarches mises en place pour assainir la réalisation des PA. Dans le PA4, ils ont identifié une trentaine de mesures qui ne se réaliseraient pas. Ils ont interrogé plusieurs fois les maîtres d'ouvrage, et il y a objectivement cette trentaine de mesures qui ne se feront pas, alors autant le dire à la Confédération et le justifier. Au niveau du canton de Genève, cela concerne 4 mesures cantonales et 5 mesures communales. Cela permet de dire que le crédit prévu pour ces mesures peut être libéré. Cela leur permet de rester en deçà de l'enveloppe de la loi et d'absorber les surcoûts. C'est une loi qu'ils boucleront très vraisemblablement en deçà du montant initial. De plus, il y a aussi des changements de régime foncier, qui sont le pendant de ce qui a été évoqué avant concernant l'augmentation : on change d'enveloppe entre investissement et subvention cantonale.

Un député EAG demande si les abandons de mesures ont été discutés avec les communes concernées. M. Baradel répond que cela a été discuté plusieurs fois avec les communes. Une séance avec M^{me} PERLER a acté les abandons des mesures Ville de Genève. Il y a également un engagement des communes sur le fait que c'était abandonné. Cela est formalisé dans le PA4.

Loi-programme L 12551 (PA3)

M^{me} Pirens explique que cette loi ne comprend pas encore de mesures en travaux. Au niveau des mesures en études, il y a le réaménagement de la place

de Carantec, le déploiement de la LMCE, la partie voie verte entre Versoix et Pregny-Chambésy, ainsi que deux mesures paysagères (réaménagement du parc des Franchises et la création du parc linéaire des Ecoles entre Etang et Châtelaine avec un ouvrage pavillon qui est une mesure hors PA). Pour la 12551, aucune subvention fédérale n'a été reçue, vu qu'aucune mesure n'est en travaux. En revanche, une mesure est financée par la L 11758 : la 30-32 (Axe fort TC tangentiel moyenne ceinture : secteur Etang (y compris espace-rue), Partie A Pont CFF et intérieur quartier Etang). Ils ont reçu aussi une subvention pour une mesure sur le territoire français et pour, dans le cadre du paquet forfaitaire, la partie mobilité douce du côté de Mon-Ideé. Au niveau de la consommation de la loi 12551, sur le total voté (245 MF, actualisés à 256.67 MF), le coût prévisible est évalué à 237 MF. Les études prennent beaucoup de temps mais consomment peu, donc cela ne reflète pas vraiment l'avancée du projet, car à l'inverse la réalisation prend moins de temps mais consomme beaucoup d'argent. On en est à 3.65 MF ; à la date d'aujourd'hui, il y a environ une quinzaine de mesures déjà en études. Ils avancent plutôt bien sur le PA3.

M. Baradel explique qu'ils ont été amenés à abandonner 4 mesures pour le PA3. Deux sont des mesures cantonales, mais il s'agissait de mesures à l'horizon B, qui sont des mesures en études pour lesquelles il n'y a aucun engagement avec la Confédération. Suite aux études préliminaires réalisées, ces deux mesures cantonales ont été abandonnées (100-95 Route du Bois de Bay : aménagement MD, sécurisation et paysager ; 40-5 Réaménagement du carrefour du Rondeau pour améliorer la progression des TC et de la MD). Il y a aussi deux mesures communales (36-3-18 « Aménagement du chemin de Floraire pour les TIM : connexion avec la route Blanche » ; 12-30 « Requalification et réorganisation du réseau routier à Versoix : prolongement du chemin de la Scie »), pour lesquelles la subvention à l'investissement ne sera pas utilisée. A Versoix, la commune a modifié le projet qu'elle avait au centre-ville, et ce projet de requalification n'avait plus sa place. Pour la mesure concernant l'aménagement du chemin de Floraire pour les TIM, c'était surtout une question d'opportunité.

En lien avec le PA2, il y avait des évolutions concernant la voie verte rive droite ; il y a également une évolution qui concerne la passerelle de l'Etang, qui est reliée à la voie verte rive droite. La passerelle est financée par la L 12551. Dans le cadre du principe général mis en place sur la voie verte rive droite, ils ajoutent la passerelle de l'Etang, qui fait partie du concept global mais n'est juste pas dans loi du PA2, mais dans celle du PA3. Il précise que la passerelle de Pré-Bois est prévue dans la H 1 60. Concernant la passerelle de

l'Etang, les 5 MF en plus sont une question de gabarit : il y a un élargissement de 5 m pour avoir un cheminement vélo plus confortable.

Prises de position et votes

RD 1485

Le président met aux voix le RD 1485 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non : -

Abstention : 1 (1 MCG)

La commission prend acte du RD 1485.

RD 1486

Le président met aux voix le RD 1486 :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : -

Abstention : 2 (2 MCG)

La commission prend acte du RD 1486.

RD 1487

Le président met aux voix le RD 1487 :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : -

Abstention : 2 (2 MCG)

La commission prend acte du RD 1487.

ANNEXE



**Rapports n°1485, n°1486 et n°1487 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la mise en œuvre des
mesures prévues par les lois-programmes du projet
d'agglomération du Grand Genève H 170 (PA1),
L 11863 (PA2) et L 12551 (PA3)**

Commission des travaux

10 janvier 2023



Département du territoire
Direction du Projet d'agglomération Grand Genève

11/01/2023 - Page 1



**1. ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE
D'AGGLOMÉRATION GRAND GENÈVE**



11/01/2023 - Page 2

Financement fédéral des projets d'agglomération

Pour le Projet d'agglomération 1

23 mesures coûtant

465 millions sont cofinancés au taux de **40%**

Pour le Projet d'agglomération 2

32 mesures coûtant

510 millions sont cofinancés au taux de **40%**

Pour le Projet d'agglomération 3

27 mesures coûtant

301 millions sont cofinancés au taux de **40%**

Pour le Projet d'agglomération 4

26 mesures

402 MF sont cofinancés au taux de **35%**

Evaluation en cours par le Grand Genève. Le montant d'évaluation de la Confédération est d'au moins 35% des mesures.

186 MF (Grand Genève) dont
145 MF pour Genève

204 MF (Grand Genève) dont
138 MF pour Genève

119 MF (Grand Genève) dont
95 MF pour Genève

141 MF (Grand Genève) dont
83 MF pour Genève

650 MF

de la Confédération pour l'ensemble du territoire franco-valdo-genevois

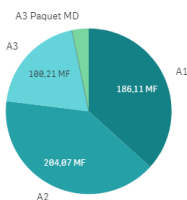
461 MF

pour le canton et les communes genevoises

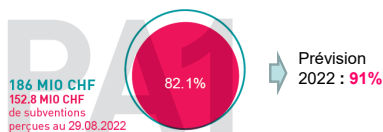
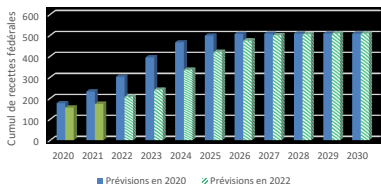
11/01/2023 - Page 3

Tableau de bord des contributions fédérales pour le PA1, 2 et 3 : montants reçus et prévisions

Contributions fédérales attribuées :

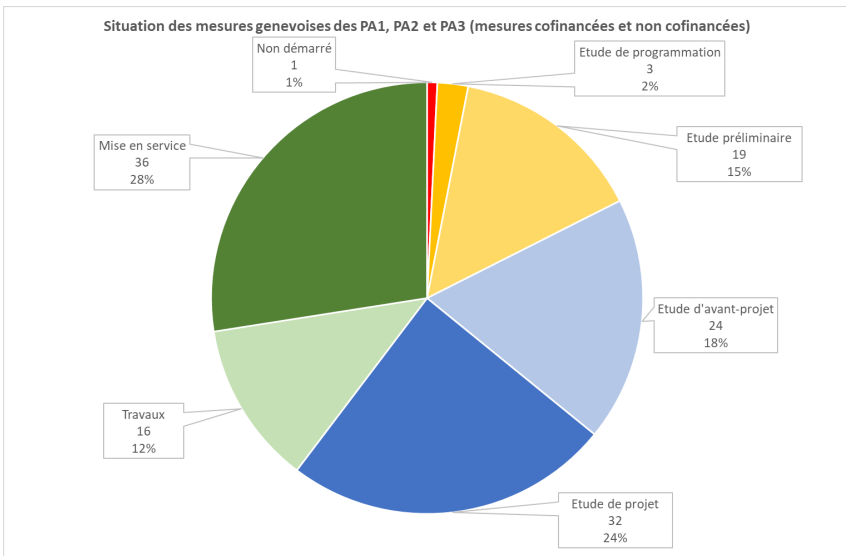
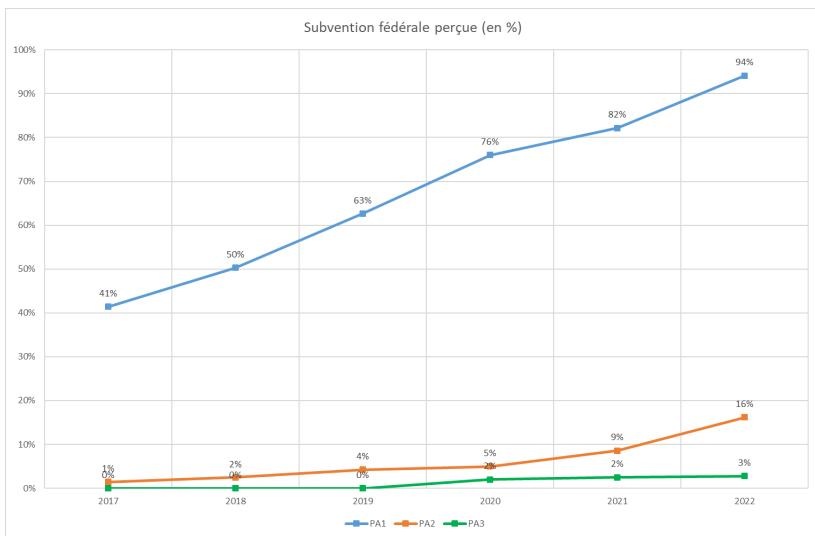


Evolution des prévisions des recettes fédérales entre 2020 et 2022



11/01/2023 - Page 4

Evolution de la perception de la contribution fédérale (ensemble du Grand Genève)



2. MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES MESURES

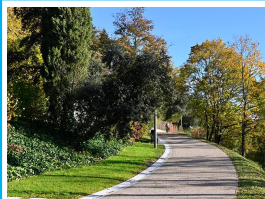
des Projets d'agglomération de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} générations



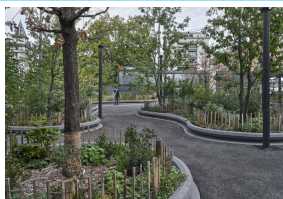
11/01/2023 - Page 7

Etat d'avancement du PA1, 2 et 3 : réalisation des mesures

PA 1



Mesure 30-6 "Requalification de l'espace public dans le PAV", Promenade Nicolas Bouvier



Partie de la mesure 10-3 "Interface CEVA de Champel"



Mesure 34-4 "Requalification de l'espace rue route de Chancy"

PA 2



Mesure MAP 2-01 "Mesure paysagère du domaine des Feuillasses"

PA 3

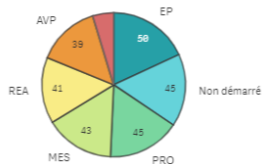


Mesure 16-44 du Paquet forfaitaire "Aménagements MD route de Mon-Ideé - route de Choulex"

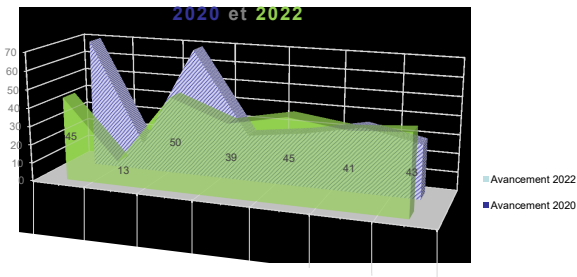
11/01/2023 - Page 8

Etat d'avancement du PA1, 2 et 3 et évolution entre 2020 et 2022

Etat d'avancement des mesures PA1, 2 et 3 à ce jour :



Evolution de l'avancement des mesures entre 2020 et 2022



11/01/2023 - Page 9

3. RÈGLES DE GESTION DES LOIS-PROGRAMMES DU PROJET D'AGGLOMÉRATION (PA)

Lois-programmes PA, c'est quoi?

"Lois-programmes PA" =

lois financent la réalisation d'une multitude d'objets (les mesures du PA) sur une période d'environ 8 à 12 ans, avec pour objectif la réalisation des projets d'agglomération sur le territoire genevois. Elles contiennent **2 enveloppes** :

- i. crédits d'étude et d'**investissement**
- ii. crédits octroyant les **subventions cantonales d'investissement**

Contenu de la complexité des objets, ces **règles spécifiques** permettent d' :

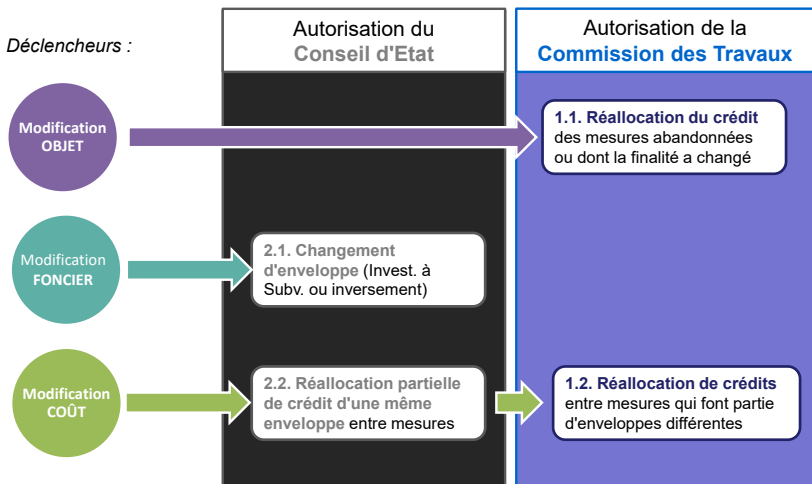
1. Avoir une **meilleure conduite du contenu** des lois, c.-à-d. une vision stratégique de l'avancement des mesures PA financées dans ces lois-programmes ;
2. Améliorer la **transparence de la gestion financière et le suivi** de ces lois-programmes complexes.



11/01/2023 - Page 11

Règles de gestion des lois-programmes PA mises en place

(articles 29A à 29H du RPGFI; rs/GE D 1 05.06)



11/01/2023 - Page 12

3. LOI-PROGRAMME

H 170

Projet d'agglomération Grand Genève de 1^{ère} génération



11/01/2023 - Page 13

H 170 : tableau de bord d'avancement des mesures au 15 mars 2022

5 nouvelles mesures mises en service depuis 2020 :



Mesure 30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets (Promenade Nicolas Bouvier)



Mesure 10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA Halte Bachet

Nom de la mesure	Etat de situation	Date mise en service
30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	Mise en service	novembre 2013
13-3 "Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex"	Mise en service	décembre 2016
33-4 Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA - partie CH (Zimeysa - frontière)	Mise en service	juin 2018
33-6 Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin	Mise en service	juin 2018
10-4 Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel	Mise en service	décembre 2019
30-4a Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève) : tronçon Agasse-Weber	Mise en service	décembre 2019
14-0 Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la RD. , mesures d'accompagnement	Mise en service	janvier 2020
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité: Halte Champel	Mise en service	mai 2020
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets	Mise en service	mai 2021
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité: Halte Bachet	Mise en service	juin 2021
36-3-1 Route des Communaux d'Ambilly	Mise en service	août 2021

11/01/2023 - Page 14

H 170 : tableau de bord d'avancement des mesures au 15 mars 2022

Mesures en travaux :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité: Gare des Eaux-Vives	En travaux	Travaux sous la direction de la Ville de Genève.
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : Halte Chêne-Bourg	En travaux	Avancement des projets des interfaces CEVA dans le respect des coûts et des délais. Dépassement de la partie de mesure à Chêne-Bourg compensé par les 2 autres parties de la mesure Lancy Pont-Rouge et Bachtet.
10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : Halte Pont-Rouge	En travaux	
34-4 Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy	En travaux	Travaux en cours avec un mise en service partielle en déc. 2022 / janvier 2023.
34-MAP Cessure paysagère de Bernex à Loëx	En travaux	Coactivité avec le chantier du Beautiful Bridge (Etat-DIP), la pose du CAD-rive gauche par les SIG et la ferme urbaine.
Mesure d'Accompagnement Paysagère du Foron (partie urbaine)	En travaux	Certains tronçons se situent sur la commune de Thônex : mise en service des tronçons T3 à T8 en été 2022 par la commune. Les tronçons 9 à 14 seront réalisés prochainement.
30-5 Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève (complément aux itinéraires balisés)	En études	Travaux en cours. Mise en service prévue en juillet 2023.
30-2 Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction	En études	Travaux sous la direction de la Ville de Genève. Mise en service prévue en janvier 2024.
Réalisation de la Passerelle Tivoli, en prolongement de la mesure 30-6 PA1 (ARE 6621.040) "Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets"	En études	Travaux sous la direction de la Ville de Lancy. Mise en service prévue au premier semestre 2023.



Mesure en travaux hors Projet d'agglomération :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
Route des Nations : tunnel et jonction du Grand-Saconnex (mesure hors du Projet d'agglomération)	En travaux	Bon avancement des travaux. Problème de qualité des fournitures des tubes des conduites GénI.Lac : risque de retard pour la mise en service. Dépassement de la partie JAG sous maîtrise d'ouvrage de l'OFROU. Présentation du rapport semestriel par le DI à la Commission des travaux prochainement.

11/01/2023 - Page 15

H 170 : tableau de bord d'avancement des mesures au 15 mars 2022

Mesures en études :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
30-5b Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève (complément aux itinéraires balisés) - Aménagement Route de Thonon - tronçon chemin de Charvel - Chemin des Tattes"	En études	Négociation en cours avec les propriétaires afin d'obtenir leurs accords et déposer l'autorisation de construire. 
35-6 Liaison rurale modes doux St-Julien - Certoux - Genève	En études	Cette mesure sera réalisée en parallèle de la mesure 30-5a.
30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève)	En études	Les travaux des tronçons Acacias -cheval-Blanc (30-4c) et Carouge-Fonderie-Fontenette (30-4d) ont débuté en octobre 2022.
30-3 Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc	En études	Important retard sur cette mesure : fin des études avec le dépôt de la demande d'autorisation de construire prévue en 2023 avec un début des travaux reporté à fin 2024. 

Subventions fédérales perçues sur la H 170 (PA1) au 15 mars 2022

Type de mesure	Subventions fédérales selon les accords PA1 (millions fr.)	Subventions fédérales perçues jusqu'au 15.03.2022 (millions fr.)
Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale	26,53	19,83
Mesures sous maîtrise d'ouvrage communale (Villes de Genève, Lancy et Carouge)	24,48	13,76
TOTAL¹¹	51,02	33,59

A titre d'information, les mesures cofinancées du PA1, financées par d'autres lois d'investissement, ont permis de percevoir à ce jour un total de **151,78 millions de francs** de subventions fédérales (comptabilisé au 31.12.2021) pour l'ensemble du territoire du Grand Genève :

- 33.59 MF pour les mesures financées par la H 1 70 (Canton et communes) ;
- 53.28 MF pour la mesure financée par la H 1 50 (TCOB) ;
- 22.10 MF pour la mesure financée par la H 1 60 (points de croisement Mies et Chambésy) ;
- 42.81 MF pour les mesures sur territoire français et sur le district de Nyon ;



11/01/2023 - Page 17

Etat de la consommation de la H 170 (PA1) au 15 mars 2022

Type de mesure	Coût prévu dans la loi H 1 70	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.03.2022
	(millions fr. HT 2005)		(millions fr. actuel TTC)	
Mesures A (cofinancées)	127,56	151,20	116,38 (*)	87,36
Mesures Ae (non cofinancées)	7,37	8,74	6,99	6,74
Mesures paysagères (non cofinancées)	14,70	17,44	14,33	9,83
Routes des Nations (hors projet d'agglo)	171,00	202,96	215,50	146,04
TOTAL⁶	320,63	380,36	352,02	249,98

(*) : y compris la potentielle subvention cantonale à l'investissement pour les mesures 30-2, 30-4 et 30-3.

Pour information, les dépenses comptabilisées en date du 15.12.2019 étaient de **132.09 millions francs** (RD 1333, page 16).



11/01/2023 - Page 18

Route des Nations (hors Projet d'agglomération)

Route des Nations (NAT) et Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG)

Montant H170 : 171.00 MF (avr. 2005 HT)

Maître d'ouvrage : Canton de Genève

Coût total prévisible de la mesure au 15.03.2022 : 215.50 MF (montant actualisé TTC)

Tunnel : les travaux d'aménagements intérieurs et de génie-civil ont bien avancé durant toute l'année 2022. Les travaux d'équipements électromécaniques ont débuté bien qu'ils soient dépendants de la fin des travaux de génie civil.

Un problème sur la qualité des fournitures des tubes des conduites Génilac a été identifié par les SIG : les mesures de correction induisent un retard dans le planning général du chantier.

Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG) : globalement le planning est tenu. La jonction dans sa configuration finale a été mise en service fin septembre 2022. L'OFROU continuera les travaux sur l'autoroute jusqu'à fin 2023.



Chantier en juin 2020

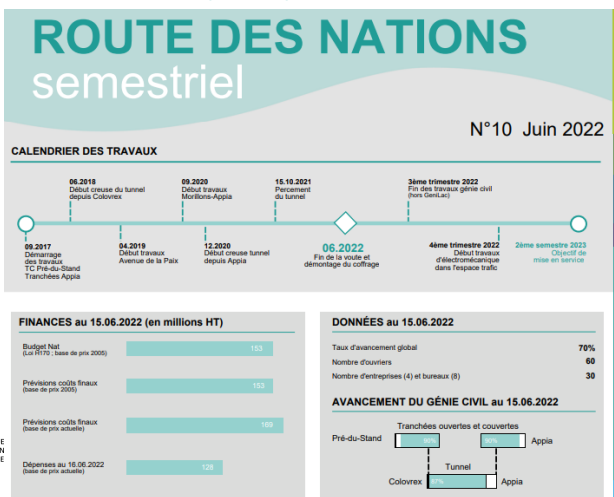


Etanchéité de la voûte

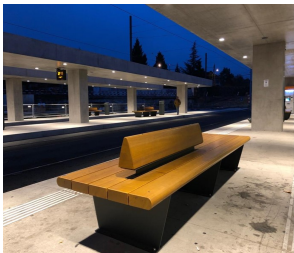
Route des Nations (hors Projet d'agglomération)

Point de situation semestriel des travaux disponible sur le site internet :

<https://www.ge.ch/blog/route-nations>



Mesure 10-3 : Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA



Interface de Lancy - Bachet



Interface de Champel



Interface de Chêne-Bourg



Interface de Lancy - Pont-Rouge

Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA

Mesure 10-3 : Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA

Montant H 170 : 65.46 MF
(avr. 2005 HT)

Contribution fédérale : 26.18 MF

Maître d'ouvrage : Canton de Genève et
Ville de Genève

Coût total prévisible de la mesure au 15.03.2022 : 77.23 MF (montant actualisé TTC)

Mesure visant à aménager les espaces publics et les accès aux différentes gares du CEVA

1. **Interface de la gare de Lancy-Bachet** : mise en service juin 2021
2. **Interface de la gare de la Gare des Eaux-Vives (Moa réalisation : Ville)** :
 - Travaux en cours depuis octobre 2018, mise en service en 2024
3. **Interface de la gare de Chêne-Bourg (Moa réalisation : Canton)** :
 - Travaux en cours depuis juillet 2018, mise en service reportée en 2024
4. **Interface de la gare de Lancy - Pont-Rouge (Moa réalisation : Canton)** :
 - Travaux en cours depuis fin 2016, mise en service en 2023
5. **Interface de la gare de Champel** : mise en service mai 2020

Avancement de la mise en œuvre :

Halte Lancy-Bachet : mise en service juin 2021. Dossier de décompte final clôturé en décembre 2022. Dernière intervention durant 2023 pour les espaces publics (Cité de Pesay et Trèfle d'OR).

Halte Chêne-Bourg : début de la 2^{ème} partie des travaux à l'ouest du site pour réaliser la place de la gare en définitif et terminer le réaménagement de l'avenue Baud pour fin 2023. La mise en service est décalée au 1^{er} semestre 2024, en raison du retard des chantiers tiers.

Halte Lancy-Pont-Rouge : la place de Pont-Rouge a été inaugurée le 2 décembre 2021. Dépôt d'une demande définitive complémentaire sur le secteur 3 (route des Jeunes) : début des travaux planifié fin 2022 et mise en service en 2023.

Application des règles de gestion pour la loi H 170 (PA1) (1/3)

1a) réallocation vers d'autres mesures du crédit des **mesures abandonnées ou dont la finalité a changé** :

Aucun objet à ce jour

1b) **compensation de crédits** entre des mesures qui font partie d'**enveloppes différentes** :

Pas de nouvel objet à ce jour

Pour rappel, 9 objets ont été déjà présentés en 2018 et en 2020 (cf. RD 1254, pages 6 à 9 concernant les mesures / parties de mesure n° 10-3, 30-6, 30-7, 30-2, 30-3, 30-4 et MAP 14 et RD 1333 en page 13 pour la partie de mesure n°10-3d Gare CEVA de Chêne-Bourg).



11/01/2023 - Page 24

Application des règles de gestion pour la loi H 170 (PA1) (2/3)

2a) changement d'enveloppe d'une mesure, lié à un **changement de régime foncier** (d'investissement à subvention ou inversement) :

1 objet en 2022 : MAP 36-1 Mesure d'accompagnement paysagère du Foron : changement de régime foncier avec un transfert de 0,105 millions de francs en subvention cantonale à l'investissement pour la commune de Thônex (cf. RD, page 24)

Pour rappel, 8 objets ont été présentés en oct. 2018 et en 2020 (cf. RD 1254, pages 6 à 9 concernant les mesures / parties de mesure n° 10-3, 30-6, 30-7, 30-2, 30-3, 30-4 et MAP 14 et RD 1333 en pages 12).



11/01/2023 - Page 25

Application des règles de gestion pour la loi H 170 (PA1) (3/3)

2b) **réallocation partielle** de crédit entre plusieurs mesures d'une **même enveloppe** :

1 objet en 2022 : Jonction du Grand-Saconnex compensé par **15,79 millions de francs d'investissement actuel non utilisé** pour des mesures mises en service (cf. RD page 23).

Mesures en dépassement	Crédit total actualisé (millions fr. actuel TTC)	Coût total prévisible (millions fr. actuel TTC) (dépassement)	Réallocation (millions fr. actuel TTC)
10-4 Liaison Hôpital cantonal – Gare CEVA de Champel	14,50	17,78 (-3,28)	+3,28
34-MAP Césure paysagère de Bernex à Loëx	7,24	9,17 (-1,93)	+1,93
Route des Nations, Jonction du Grand-Saconnex (hors projet d'agglomération)	21,36	33,76 (-12,4)	+12,4
TOTAL:			+17,73

Pour rappel, les premiers 2 objets ont été présentés en oct. 2018 :

- 10-4 "Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel" dont le dépassement est évalué à ce jour à 5.8 millions de francs (cf. RD 1254, page 16 et RD 1333, page 13) ;
- MAP 34 "Césure paysagère de Bernex à Loëx" dont le dépassement est estimé à ce jour à 2.45 millions de francs (cf. RD 1254, page 22 et RD 1333, page 13).

4. LOI-PROGRAMME

L 11863

Projet d'agglomération Grand Genève de 2^{ème} génération

L 11863: tableau de bord d'avancement des mesures au 15 mars 2022

Mesures en travaux :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
12-16 "Requalification de la route de Suisse (2ème étape) : tronçon Bellevue-Genthod"	En travaux	Travaux en cours. Mise en service prévue fin 2024.
36-1-13a "Maillage MD et aménagements paysagers dans la centralité des Trois-Chêne - Parc Peillonex : partie de mesure réalisée par la commune de Chêne-Bourg"	En travaux	Travaux en cours sous la direction de la Ville de Chêne-Bourg avec une mise en service prévue début 2023.
MAP 6-01 "Mesure d'Accompagnement Paysagère de l'Arve"	En travaux	Mise en service partielle de la mesure avec l'inauguration du parc des falaises le 24 novembre 2017. Poursuite des travaux dans le secteur de Conches et au niveau de l'embranchement du Foron avec une mise en service complète de la mesure à l'horizon 2023.
MAP 2-01 "Mesure paysagère du domaine des feuillasse"	En travaux	Travaux finalisés fin 2022 pour l'ensemble de la mesure. Le réaménagement de la route de Prévessin (partie communale) a été mis en service en juin 2021.
MAP 7-02 "Restauration des connexions biologiques au sein des bois de Jussy (Contrat corridors Arve Lac)"	En travaux	Passages à faune de la route de Monnaz terminés et poursuite des études d'avant-projet concernant ceux sur la route de Juvigny. Début des travaux prévu en 2023.



Mesure MAP 2-01 "Mesure paysagère du domaine des feuillasse", route de Prévessin



11/01/2023 - Page 28

L 11863: tableau de bord d'avancement des mesures au 15 mars 2022

Mesures en études :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
30-22 "Dispositif MD de franchissement de niveau entre le parc Chuit et Lancy-Pont-Rouge"	En études	Etudes en cours : demande d'accord à la Ville de Lancy propriétaire pour l'emprise définitive du projet.
30-24 "Requalification du Quai de Coligny (RC 01) : tronçon Genève plage - ch. Nant d'argent"	En études	Etudes en cours. Début des travaux décalé au 1er semestre 2023 en raison des adaptations de projet.
32-1-17 "Réalisation d'une liaison mobilité douce sur le cours des Nobels et la promenade de la Paix valorisant le patrimoine paysager/Domaine du Grand Morillon, Domaine de Rigot et Parc de Mérimont.	En études	Fin des études pour le secteur Mont-Riant et démarrage des travaux au 2ème semestre 2022 pour le domaine de Rigot. Mise en service de la mesure pour fin 2023 / début 2024.
30-21 "Voie verte d'agglomération : section tranchée couverte Ville de Genève - centre de Vernier"	En études	Demandes d'autorisations déposées pour les mesures 30-21 et 33-11a. Les études des autres mesures se poursuivent. Dépôt du dossier de demande de cofinancement fédéral pour la partie 33-11a avec le démarrage de travaux du premier tronçon prévu au 2ème semestre 2023
33-9 "Aménagement de la place de la gare de ZIMEYSA et développement d'un réseau MD d'accessibilité à cette gare intégrant l'élargissement ou la construction d'un passage sous-voie"	En études	
33-10 "Développement d'un réseau MD d'accessibilité à la halte Vernier"	En études	
33-11 "Voie verte d'agglomération : section centre de Vernier - route du Mandement"	En études	
33-14 "Construction d'une route d'accès entre la zone industrielle de Meyrin-Satigny et la route de Peney (route du plateau de Montfleury)"	En études	La première partie des études de cette mesure 33-14 s'est terminée courant 2020, clôturant ainsi ce projet d'études financé par la loi 11863.
34-8 "Amélioration de l'accessibilité multimodale du nouveau quartier de Bernex nord : création d'un boulevard urbain (barreau Nord) avec mise en site propre TC et qualification de l'espace rue"(Boulevard des Abarois)	En études	Nouvelles études d'avant-projet réalisées en 2021. Dépôt de la demande d'autorisation de construire prévue début 2023 pour des travaux fin 2024/ début 2025.
32-2-10 "Passerelle de franchissement de l'autoroute secteur Tête GVA (Pont route de Meyrin)"	En études	Etudes en cours avec un début des travaux reporté à 2024/2025.
30-29 "Optimisation des espaces publics pour l'accessibilité à la gare de Cornavin"	En études	Etudes de projet en cours et lancement de la procédure d'approbation des plans (PAP). Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2024.
MAP 4-05 "Réalisation d'une pénétrante paysagère dans la continuité de la ceinture paysagère de Bernex sur Confignon : parc de Vuillonex"	En études	Démarrage du mandat d'études : dépôt de la demande d'autorisation de construire prévue fin 2023 pour des travaux en 2024-2025.

11/01/2023 - Page 29

Subventions fédérales perçues sur la L 11863 (PA2) au 15 mars 2022

Type de mesure	Subventions fédérales selon les accords PA2 pour la loi 11863 (millions fr.)	Subventions fédérales perçues au 31.12.2021 pour la loi 11863 (millions fr.)
Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale	21,40	0
TOTAL	21,40	0

A ce jour, les mesures cofinancées du PA2 et financées par la L 11863 et par d'autres lois d'investissement ont permis de percevoir un total de **17.53 millions de francs** de subventions fédérales (comptabilisé au 31.12.2021) pour l'ensemble du territoire du Grand Genève, :

- **0 MF** pour les mesures financées par la L 11 863
- **5.67 MF** pour les mesures financées par la H1 50 (mesure 36-1-12 "Réaménagement de la place de Moillesulaz" et mesure 35-14 "Construction d'un axe tram entre Genève et St-Julien par rte de Base et requalification de l'espace-rue")
- **8.83 MF** pour les mesures sur territoire français (32-1-12 "BHNS Gex" et 10-11a "Voie Verte Annemasse")
- **3.03 MF** pour les mesures sur le district de Nyon ("Amélioration accessibilité MD à la gare de Gland : passage sous voie Est au bout des quais")

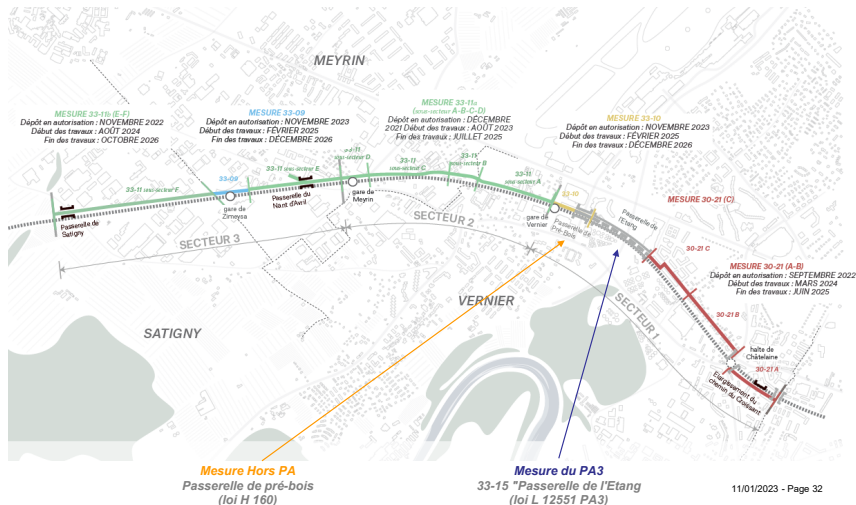
11/01/2023 - Page 30

Etat de la consommation de la L 11863 (PA2) au 15 mars 2022

Type de mesure	Coût prévu dans la loi 11863	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.03.2022
	(millions fr. TTC 2014)	(millions fr. actuel TTC)		
Mesures A2 (cofinancées)	80,75	84,19	69,98	4,20
Mesures Ae2 (non cofinancées)	91,71 ¹¹	95,62	63,51	7,23
<i>Sous-total « crédit d'étude et d'investissement »</i>	<i>172,46</i>	<i>179,82</i>	<i>133,49</i>	<i>11,43</i>
Mesures B2 et Be2	17,24	17,97	16,16	2,47
<i>Sous-total « crédit d'étude »</i>	<i>17,24</i>	<i>17,97</i>	<i>16,16</i>	<i>2,47</i>
Subvention cantonale à l'investissement	81,77	85,25	104,67	0
<i>Sous-total « subvention d'investissement »</i>	<i>81,77</i>	<i>85,25</i>	<i>104,67</i>	<i>0</i>
TOTAL¹²	271,47	283,06	254,33	13,90

Pour information, les dépenses comptabilisées en date du 15.12.2019 était de **3.98 millions francs** (RD 1332, page 21).

Voie Verte Rive Droite : 4 mesures A2 financées par la L 11863 et bénéficiant de subventions fédérales



Voie Verte Rive Droite : enjeux et financement

Enjeux et difficultés :

- Objet emblématique et d'ampleur d'agglomération Grand Genève de 2^{ème} génération ;
- 4 mesures cofinancées par la Confédération, soit 12 millions de francs de contribution fédérale ;
- Complexité des régimes fonciers répartis entre 3 communes (Meyrin, Vernier et Satigny), le Canton, la FTI, les CFF et des propriétaires privés ;
- Maîtrise d'ouvrage déléguée en raison de la multiplicité des partenaires ;
- COÛT TOTAL actualisé de la VVA Rive droite évalué à 76.25 millions de francs.

Crédit votés dans la loi L 11 863 en 2016 pour les 4 mesures :

	33-10	30-21	33-9	33-11	pour les 4 mesures
L11863 part d'INVESTISSEMENT voté	1'030'000	2'990'000	2'860'000	5'240'000	12'120'000
L11863 part de SUBVENTION voté	1'050'000	1'300'000	3'740'000	5'290'000	11'380'000

Application des règles de gestion pour la loi L 11863 (PA2) (1/4)

1a) réallocation vers d'autres mesures du crédit des **mesures abandonnées** ou dont la **finalité a changé** :

Abandon de 9 mesures :

Mesures abandonnée	Enveloppe d'investissement Crédit non dépensé (millions fr. 2014 TTC)	Enveloppe subvention à l'investissement Crédit non dépensé (millions fr. 2014 TTC)
4 mesures Ae2 cantonales	22,14	-
5 mesures Ae2 communales	-	9,55
TOTAL²⁰ :	22,14	9,55

Pour rappel, Toutefois, l'abandon des 3 mesures (30-17, 30-18 et 40-8) et le changement de finalité de la mesure 40-5 étaient indiqués dans le précédent rapport en 2020 (cf. RD 1332 page 16).



11/01/2023 - Page 35

Application des règles de gestion pour la loi L 11863 (PA2) (2/4)

1b) **compensation de crédits** entre des mesures qui font partie d'**enveloppes différentes** :

4 mesures de la Voie Verte Rive Droite d'agglomération :

Voie verte rive droite	Investissement cantonal initialement prévu [millions fr.] 2014 TTC	Subvention cantonale initialement prévue [millions fr.] 2014 TTC	Nouveau montant d'investissement [millions fr.] actuel TTC	Nouveau montant de subvention cantonale [millions fr.] actuel TTC	Demande de réallocation total [millions fr.] actuel TTC
30-21 "Voie verte d'agglomération : section tranchée couverte Ville de Genève – centre de Vernier »	2,99	1,3	1,94	7,58	-5,95 (montant actualisé)
33-9 « Aménagement de la place de la gare de ZIMEYSA et développement d'un réseau MD d'accessibilité à cette gare intégrant l'élargissement ou la construction d'un passage sous-voie »	2,86	3,74	0,40	5,66	-0,82 (montant actualisé)
33-10 « Développement d'un réseau MD d'accessibilité à la halte Vernier »	1,03	1,05	0,30	9,58	+7,72 (montant actualisé)
33-11 "Voie verte d'agglomération : section centre de Vernier – route du Mandement »	5,24	5,29	2,6	22,35	+13,97 (montant actualisé)
TOTAL	12,12 (montant actualisé : 12,64)	11,38 (montant actualisé : 11,86)	5,24 (-7,40)	45,17* (subvention aux communes d'environ 66%) (+33,31)	+25,91

11/01/2023 - Page 36

Application des règles de gestion pour la loi L 11863 (PA2) (3/4)

2a) changement d'enveloppe d'une mesure, lié à un **changement de régime foncier** (d'investissement à subvention ou inversement) :

4 mesures de la Voie Verte Rive Droite d'agglomération (cf. point précédent)

Pour rappel, 3 objets concernant les mesures / parties de mesure n°34-9, 32-1-13 et 12-23 ont été présentés en 2020 (cf. RD 1332, pages 17-18) :

Intitulé de la mesure	Investissement cantonal initialement prévu	Subvention cantonale initialement prévue	Nouveau montant d'investissement	Nouveau montant de subvention cantonale
	[millions F] 2014	[millions F] 2014	[millions F] 2014	[millions F] 2014
	TTC	TTC	TTC	TTC
34-9 "Construction et aménagement d'une voie verte entre Bernex et le cœur d'agglomération"	0.85*	0.86	0	1.23
32-1-13 "Réaménagement de la place de Carentec – phase1"	2.13*	3.04	0	4.05
12-23 "Aménagement de cheminements mobilité douce à Versoix section Molard-chemin de la Papeterie, réalisation d'une passerelle mobilité douce et renaturation de la Versoix (dernière section)"	2.47*	1.22	0	2.43
TOTAL	5.45*	5.12	0	7.71

Application des règles de gestion pour la loi L11863 (PA2) (4/4)

2b) **réallocation partielle** de crédit entre plusieurs mesures d'une **même enveloppe** :

Pas de nouvel objet à ce jour

5. LOI-PROGRAMME

L 12551

Projet d'agglomération Grand Genève de 3^{ème} génération



11/01/2023 - Page 39

L 12551: tableau de bord d'avancement des mesures au 15 mars 2022

Mesures en travaux :

Il n'y a pas de mesure actuellement en travaux.

Mesures en études :

Nom de la mesure	Etat de situation	Point(s) d'attention
32-1-14 "Réaménagement de la place de Carantec (phase 2)"	En études	Les études sont menées en parallèle de celles du tramway. La demande d'autorisation a été déposée en avril 2022. Début des travaux prévu en 2024.
30-40 "Restructuration du réseau routier dans le cœur d'agglomération : déploiement de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée"	En études	Etudes d'avant-projet en cours, pour une réalisation entre 2025 et 2026.
12-32 "Aménagement d'une voie verte de Versoix à Prégny-Chambésy"	En études	Les études d'avant-projet sont en cours de finalisation en étroite collaboration avec les communes et l'obtention des autorisations de construire est prévue pour 2025. Début des travaux planifié pour mi-2025.
EP2-05 "Réaménagement du parc des Franchises"	En études	L'autorisation de construire pour le réaménagement du parc a été déposée cet été 2022. Démarrage des travaux planifié à l'automne 2023.
EP2-04a "Création du parc linéaire des Ecoles entre Etang et Châtelaine – phase 1 (cycle d'orientation)"	En études	Les études d'avant-projet sont en cours. Dépôt de la demande d'autorisation prévue début 2023.
100-97 "Axe fort TC Sud autoroute. Nouvel ouvrage Pavillon (franchissement de l'autoroute reliant la Voie des Traz et la Rte F. Peyrot) + Rte F. Peyrot Ferney"(mesure hors PA).	En études	Poursuite des études avec les modifications demandées par l'OCT et coordination avec l'OFROU.

Subventions fédérales perçues sur la L 12551 (PA3) au 15 mars 2022

Type de mesure	Subventions fédérales selon les accords PA3 pour la loi 12551 (millions fr.)	Subventions fédérales perçues au 31.12.2021 pour la loi 12551 (millions fr.)
Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale	13,18	0
TOTAL	13,18	0

A titre d'information, les mesures cofinancées du PA3, financées par d'autres lois d'investissement, ont permis de percevoir à ce jour un total de **3,01 millions de francs** de subventions fédérales (comptabilisé au 31.12.2021) pour l'ensemble du territoire du Grand Genève :

- **0 MF** pour les mesures financées par la L 12551
- **1.267 MF** pour les mesures financées par la L 11758 (mesure 30-32a "Axe fort TC tangentiel moyenne ceinture : secteur Etang (y compris espace-rue), Partie A Pont CFF et intérieur quartier Etang")
- **1.193 MF** pour les mesures sur territoire français (mesure 37-13a "Construction d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Thonon-les-Bains – Passerelle")
- **0.546 MF** pour le Paquet forfaitaire MD du PA3 (mesure 16-44 "Aménagements MD route de Mon-Ideé – route de Choulex")

11/01/2023 - Page 41

Etat de la consommation de la L 12551 (PA3) au 15 mars 2022

Type de mesure	Coût prévu dans la loi 12 551	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.03.2022
	(millions fr. TTC 2018)		(millions fr. TTC actuel)	
Mesures A3 (cofinancées)	65,87	68,99	65,16	2,76
Mesures Aa3 (non cofinancées)	103,95	108,87	97,54	0,61
Autres mesure	33,20	34,77	33,07	0,28
Sous-total « crédit d'étude et d'investissement »	203,02	212,64	195,78	3,65
Mesures B3, Be3 et C3	4,35	4,55	2,35	0
Autres mesures	12,19	12,77	11,09	0
Sous-total « crédit d'étude »	16,54	17,32	13,44	0
Subvention cantonale à l'investissement (étude et réalisation)	22,06	23,10	25,23	0
Subvention cantonale à l'investissement (étude uniquement)	3,44	3,60	3,27	0
Sous total « subvention d'investissement »	25,50	26,70	28,5	0
TOTAL	248,06	256,67	237,71	3,65

Application des règles de gestion pour la loi 12551 (PA3) (1/3)

1a) réallocation vers d'autres mesures du crédit des **mesures abandonnées** ou dont la **finalité a changé** :

Abandon de 4 mesures :

Mesures abandonnées	Enveloppe d'investissement Crédit non dépensé (millions fr. 2018 TTC)	Enveloppe subvention à l'investissement Crédit non dépensé (millions fr. 2018 TTC)
2 mesures Be3 cantonales	0,6	-
2 mesures Ae3 communales	-	2,2
TOTAL	0,6	2,2

Mesures Be3 cantonales :

- 100-95 "Route du Bois de Bay (ZIBAY). Aménagement MD, sécurisation et paysager" ;
- 40-15 "Réaménagement du carrefour du Rondeau pour améliorer la progression des TC et de la MD"

Mesures Ae3 communales :

- 36-3-18 "Aménagement du chemin de Floraire pour les TIM : connexion avec la route Blanche";
- 12-30 "Requalification et réorganisation du réseau routier à Versoix : prolongement du chemin de la Scie"

11/01/2023 - Page 43

Application des règles de gestion pour la loi 12551 (PA3) (2/3)

1b) **compensation de crédits** entre des mesures qui font partie d'**enveloppes différentes** :

1 mesure situé sur l'itinéraire de la Voie Verte Rive Droite d'agglomération :

Nom de la mesure	Investissement cantonal initialement prévu [millions fr.] 2018 TTC	Subvention cantonale initialement prévue [millions fr.] 2018 TTC	Nouveau montant d'investissement [millions fr.] actuel TTC	Nouveau montant de subvention cantonale [millions fr.] actuel TTC	Demande de réallocation total [millions fr.] actuel TTC
EP2/3 Contrat corridors Mandement – Pays de Gex (partie Genève)	1,28	0	0	0,00	-1,34 (montant actualisé)
33-15 « Passerelle de mobilité douce entre les quartiers de l'Étang, de Blandonnet et la halte RER Vernier »	0	9,63	0	15 (Subvention à Vernier de -62%)	+4,91 (montant actualisé)
TOTAL	1,28 (montant actualisé : 1,34)	9,63 (montant actualisé : 10,09)	0 (-1,34)	15,00 (+4,91)	+3,57

11/01/2023 - Page 44

Application des règles de gestion pour la loi 12551 (PA3) (3/3)

2a) changement d'enveloppe d'une mesure, lié à un **changement de régime foncier** (d'investissement à subvention ou inversement) :

Aucun objet à ce jour

2b) **réallocation partielle** de crédit entre plusieurs mesures d'une **même enveloppe** :

Aucun objet à ce jour



11/01/2023 - Page 45



MERCI DE VOTRE ATTENTION



11/01/2023 - Page 46